

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 mars 2020
Français
Original : anglais

**Note verbale datée du 10 mars 2020, adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Mission
permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2020, au sujet du recrutement de combattants terroristes étrangers en Syrie et de leur transfert et de leur déploiement en Libye (voir annexe).

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte vous serait reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente note verbale et de son annexe à l'attention du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.



Annexe à la note verbale datée du 10 mars 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la grave menace pour la paix et la sécurité internationales que constituent les actes du Gouvernement turc en rapport avec le recrutement de combattants terroristes étrangers et de membres de cellules, milices et groupes armés terroristes en Syrie et leur transfert et déploiement en Libye.

Ces actes, qui sont étayés par une multitude d'éléments et d'informations crédibles, constituent des violations multiples et flagrantes des résolutions du Conseil, notamment des nombreuses résolutions adoptées en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies sur la situation en Libye ou sur la lutte contre le terrorisme.

En effet, depuis que la Turquie a envahi le nord-est de la Syrie en octobre 2019, l'agence de renseignement turque a transféré vers la Libye des terroristes affiliés à l'EIL (Daech) auparavant détenus dans cette zone. Le Gouvernement turc a également transféré des terroristes affiliés à Al-Qaida par voie maritime depuis Edle (Syrie) et transporte des terroristes de Gaziantep (Turquie) à Istanbul à bord de ses avions militaires.

Qui plus est, par l'intermédiaire de milices actives dans le nord-est de la Syrie, le Gouvernement turc a recruté des éléments terroristes pour combattre en territoire libyen. Parmi eux se trouvent notamment les Turkmènes de Syrie membres du groupe allié de la Turquie connu sous le nom d'Armée syrienne libre, en particulier des membres des brigades « Sultan Mourad », « Hamzat » et « Souleiman Chah ». Ils perçoivent des salaires mensuels compris entre 1 500 et 2 000 dollars.

En outre, dans son vingt-cinquième rapport, soumis le 27 décembre 2019 au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#), l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a confirmé le rôle joué par la Turquie dans la libération des combattants terroristes étrangers détenus dans le nord-est de la Syrie. Elle a également mis en lumière le rôle des intermédiaires basés en Turquie qui facilitent le transfert de fonds à l'EIL (Daech) dans cette zone.

Les informations figurant dans la présente lettre sont un bref exposé des nombreuses violations du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité adoptées en vertu du chapitre VII de la Charte auxquelles se livre le Gouvernement turc. Ces faits ont été reconnus par les responsables turcs eux-mêmes dans des déclarations publiques et ont été confirmés par les dirigeants et représentants de nombreux États Membres de l'Organisation.

Le soutien déclaré de la Turquie aux combattants terroristes étrangers et au terrorisme fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales et exige une prise de position ferme et une condamnation sans équivoque de la part de la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité. Cette condamnation internationale devrait mettre un frein à toute velléité de poursuivre ces pratiques et politiques illégitimes et destructrices.

Il va sans dire que les actes susmentionnés sont également contraires aux accords conclus à la Conférence de Berlin sur la Libye tenue le 19 janvier 2020. Leur poursuite ne ferait que prolonger et aggraver le conflit en Libye, entraver tous les efforts visant à parvenir à une véritable désescalade et à la cessation des hostilités, et compromettre toute perspective d'entamer un processus politique crédible et ouvert à toutes les parties.

En outre, le déploiement de combattants terroristes étrangers au sein de milices armées affiliées au Gouvernement d'entente nationale dans des zones placées sous son contrôle entame largement sa crédibilité et sa légitimité en tant que partenaire fiable du processus politique devant aboutir à un règlement pacifique du conflit en Libye.

En conséquence, et afin que soit réaffirmée la détermination des Nations Unies à lutter contre le terrorisme, la République arabe d'Égypte demande au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, l'Égypte demande instamment au Conseil d'amener le Gouvernement turc à répondre des graves transgressions qu'il commet en violation des dispositions de plusieurs résolutions du Conseil, notamment l'obligation énoncée au paragraphe 3 de la résolution 2396 (2017) concernant le mouvement de combattants terroristes étrangers et la communication d'informations y relatives.

L'Égypte se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver sa sécurité nationale et demeure déterminée à assumer ses responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme et de maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, tout en respectant pleinement les obligations que lui impose le droit international.

Enfin, l'Égypte est prête à communiquer des informations complémentaires sur le rôle malveillant que joue la Turquie en soutenant le terrorisme et en aggravant l'instabilité dans la région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Mohamed **Edrees**